

Hypocrisie Raffinée

juin 10, 2017

Supposons donc, avec le premier des deux articles de l'abbé Gleize (voir le « CE » d'il y a six semaines) qu'il n'est pas certain qu'un Pape ne puisse pas tomber dans l'hérésie. Pour le salut des âmes depuis Luther jusqu'à nos jours, Dieu a pu donner aux Autorités de Son Église décadente de la Cinquième Époque des grâces spéciales pour résister à la décadence, mais cette Époque a pris virtuellement fin avec Vatican II. Les Papes Conciliaires ont été mortels pour l'Église. Mais sont-ils des hérétiques formels ? L'intérêt du deuxième article de l'abbé Gleize se situe dans sa mise en lumière de la manière dont ces Papes ont réussi à assener à l'Église un coup mortel en subvertissant la doctrine catholique, tout en semblant rester catholiques. Et quelle est au juste leur technique ? L'abbé Gleize examine le cas des cinq « dubia », ou points douteux suscités par les quatre Cardinaux contre le texte du Pape François, *Amoris Laetitia (AL)* : ces points font-ils de lui quelqu'un qui nie consciemment et pertinacement une doctrine définie par l'Église ? Apparemment, non, dit l'abbé Gleize, mais dans la pratique, oui.

Apparemment, non, parce qu'avec chacun des cinq points le Pape François ne nie pas directement la doctrine de l'Église. Plutôt il la laisse ambiguë, ou l'omet. Le premier des cinq points est un exemple de l'ambiguïté : le pape ne dit pas, « Les divorcés peuvent recevoir la Communion, » mais « Dans certains cas les divorcés peuvent recevoir la Communion. » Ici le « Dans certains cas » se laisse interpréter strictement ou largement. C'est ambigu, d'une ambiguïté apte à subvertir la loi de l'Église, parce qu'il n'y a que trop de prélats et de prêtres et de divorcés qui seront heureux de l'interpréter largement.

Pour les quatre autres points le Pape ne subvertit pas la doctrine catholique en la niant mais en l'omettant. Par

exemple (quatrième point), il ne dit pas, « Il n'y a rien de tel qu'un acte objectivement peccamineux, » parce que l'Église a toujours précisé toute une série de tels actes, à partir des Dix Commandements de Dieu. Plutôt le Pape dit, « Le péché objectif n'entraîne pas nécessairement la culpabilité subjective. » Bien sûr, l'Église n'a jamais nié qu'il puisse y avoir dans le concret des circonstances pour tel ou tel acte qui lui enlèvent sa culpabilité, mais mettre en valeur ainsi l'excuse subjective, c'est mettre en sourdine le péché objectif. Les pécheurs seront enchantés ! Quant à la culpabilité subjective de telle ou telle personne qui commet l'acte, l'Église a toujours mis en avant la nature objective de l'acte et son bien ou mal moral. Deux proverbes disent la même chose : « L'exception prouve la règle », et « Les cas difficiles font de mauvaises lois ». Donc en s'appuyant sur ces cas difficiles le Pape subvertit le droit de l'Église (et le bon sens aussi) par son subjectivisme, tout en évitant de contredire directement le droit de l'Église. L'abbé Gleize en conclut que les cinq doutes des quatre Cardinaux sont amplement justifiés.

N'empêche, le Pape brouille les pistes en ne faisant aucune déclaration dogmatique ni anti-dogmatique. Il écrit lui-même dans *AL* que son but y est de « recueillir des deux Synodes quelques idées sur la famille, avec d'autres considérations susceptibles de guider la pensée ou le dialogue ou la pratique pastorale ». Ainsi professe-t-il exprès que son but n'est pas dogmatique. D'où la difficulté de lui attacher la censure d'« hérétique formel. » Mais tout comme Vatican II s'est professé un Concile purement « pastoral », i.e. non-doctrinal, et pourtant il a chambardé toute la doctrine et l'Église catholiques, de même le Pape dans *AL* nie qu'il y donne un enseignement doctrinal, et pourtant il fait sauter toute la morale et la famille catholiques. C'est la technique de subversion typiquement communiste ou néo-moderniste de recourir à la pratique pour subvertir la vérité, non pas en principe mais en pratique. Comparez ce que dit Rome à Mgr

Fellay : « Faites-vous reconnaître d'abord, et nous parlerons de la doctrine après. » Ou bien comment Mgr Fellay parle à la Fraternité : « Nous ne changeons rien à la doctrine, » alors que lui-même il ne souffle guère plus un mot de critique sur la destruction de l'Église par le Pape. Mgr Lefebvre l'aurait-il tue ? Énoncer la question, c'est y répondre.

L'abbé Gleize conclut que le Pape François n'est peut-être pas un « hérétique formel », mais qu'on peut certainement dire qu'il « favorise l'hérésie ». De ces deux censures, c'est « hérétique formel » qui devrait être pire, mais pas à ce moment-ci vers la fin de la Cinquième Époque de l'Église, où l'hypocrisie des ennemis de l'Église est plus raffinée que jamais. Que le Ciel nous vienne en aide plus que jamais ! Priez tous les quinze Mystères du Rosaire tous les jours !

Kyrie eleison.